



Cahier des charges d'organisation du National Tour De Disc-Golf

version du 25 janvier 2009

Etabli par la commission nationale Disc-Golf



SOMMAIRE

préambule

1	Conditions de participation	3
2	Calendrier	3
2.1	Nombre de manches	3
2.2	Autres calendriers.....	3
3	Organisation	4
3.1	Echéancier	4
3.2	Obligations et démarche par le club organisateur.....	4
3.3	Informations à diffuser	4
4	La compétition – déroulement d’une manche	4
5	Catégories et règles.....	6
5.1	Catégories	6
5.2	Règles et sanctions	6
6	Droits d’inscriptions, répartitions, trophées, récompenses	7
6.1	Droits d’inscription.....	7
6.2	Répartitions	7
6.2.1	<i>Répartition dans le cas d’un PDGA Euro challenge C Tier – division Pro</i>	<i>7</i>
6.2.2	<i>Répartition dans le cas d’un PDGA Euro challenge C Tier – division Amateur et Junior:</i>	<i>7</i>
6.3	Trophées – récompenses	7
6.3.1	<i>Trophées</i>	<i>7</i>
6.3.2	<i>Récompenses</i>	<i>8</i>
7	Challenges - prestations.....	8
7.1	Challenges	8
7.2	Prestations.....	8
8	Résultats et classement	8
8.1	Résultats	8
8.2	Classement	8
8.3	Classement en cas d’égalité.....	9

Préambule

Le national tour est un tour PDGA.

Les manches du National Tour (NT) répondent aux conditions du présent cahier des charges ainsi qu'au document « guide PDGA Europe » en vigueur, dans le but d'organiser des tournois classés C Tier Eurochallenge.

Le National Tour est une compétition qui se compose de plusieurs manches homologuées par la CNDG suivant les règles de PDGA (*Professional Disc-Golf Association*) traduites en français, dont la CNDG (*Commission Nationale Disc-Golf*) dispose. A titre d'exemple : manche de Strasbourg, manche de Pontarlier, manche de Jablines, etc. Les manches sont organisées par des clubs affiliés à la FNSMR, le directeur de manche est membre du club organisateur, il est à jour de ses cotisations.

1 Conditions de participation

Le National Tour est un tournoi annuel se déroulant en France ouvert à tous les joueurs et joueuses titulaires de la licence sportive des foyers ruraux (carte IA + volet d'assurance avec visa médical) par l'intermédiaire de leur club.

La carte d'adhésion aux Foyers Ruraux (carte IA) n'est considérée comme licence sportive que si la partie licence sportive est dûment remplie et validée par le certificat médical. Si tel n'est pas le cas, la participation aux épreuves reste soumise à la production d'un certificat médical.

Les joueurs non membres FNSMR (*Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural*), notamment les débutants pourront participer à 1 manche du National Tour, dans la limite des places disponibles. Dans ce cas ils s'acquittent obligatoirement de la carte temporaire 48 heures fournie par le club organisateur, achetée à la FNFR/FNSMR, valable également pour couvrir les participants à l'organisation. Cette carte temporaire ne peut être prise que pour une première participation du joueur concerné au NT (faute de certificat médical). Pour participer à d'autres manches du NT, il devra s'acquitter de la carte IA.

La licence PDGA (amateur ou pro) est recommandée pour s'inscrire. Les licenciés FNSMR + PDGA sont prioritaires aux inscriptions d'une manche jusqu'à 30 jours avant le début du tournoi.

2 Calendrier

Chaque année, un calendrier des manches composant le National Tour est établi avant le 1er février et validé par la CNDG.

2.1 Nombre de manches

Le nombre de manches inscrites dans le calendrier est de 5 à 10.

Les manches retenues pour le National Tour se déroulent de mars à novembre. Le rythme souhaitable des compétitions est d'une manche par mois. Un délai minimal de 3 semaines entre chaque manche est requis (sauf cas particulier).

La CNDG se réserve le droit de limiter le nombre de manche en fonction de critères précis (qualité d'organisation, répartition géographique ...).

2.2 Autres calendriers

Il est indispensable d'accorder le National Tour avec le calendrier international afin de permettre une meilleure participation de la France à l'étranger. Les dates proposées correspondant à une manche PDGA Eurotour (dates arrêtées à fin décembre), au championnat d'Europe, au World Biggest ne seront pas prises en compte dans le calendrier du National Tour, sauf cas particulier.

3 Organisation

3.1 Echéancier

- A partir du 1er septembre : les clubs transmettent aux responsables de la section Sport-Compétition les dates auxquelles ils souhaitent organiser une manche NT.
- Courant octobre : diffusion à la CNDG des dates collectées + calendrier PDGA Eurotour prévisionnel + événements majeurs.
- 1er décembre : Date limite de dépôts de candidature. diffusion actualisée à la CNDG du calendrier prévisionnel NT prévisionnel + calendrier PDGA Eurotour prévisionnel + majeurs.
- 1er janvier : diffusion actualisée à la CNDG du calendrier prévisionnel NT prévisionnel + calendrier PDGA Eurotour final + majeurs.
- 31 janvier : arrêt du calendrier National Tour et diffusion à la CNDG

La CNDG communiquera au fur et à mesure les calendriers prévisionnels actualisés sur www.disc-golf.fr + lettre d'information à partir du 1^{er} décembre.

3.2 Obligations et démarche par le club organisateur

- Obtention de l'autorisation des autorités locales
- Elaboration + transmission du budget prévisionnel au responsable sport-compétition (formulaire PDGA)
- Elaboration + transmission de la demande d'agrément (PDGA Eurochallenge C tier) au responsable sport-compétition
- Il est recommandé que le directeur de manche soit membre PDGA ayant passé le test de référent officiel PDGA avec succès
- Le site retenu pour la manche est doté de sanitaires (WC, eau courante potable, trousse de secours, etc.) accessibles aux concurrents pendant la manche
- Les moyens d'appel à un poste de secours doivent être vérifiés et affichés au plus tard le jour du début de la manche
- Les organisateurs doivent disposer d'un accès à un espace couvert pour les joueurs (lieu indispensable par temps froid et/ou humide).

3.3 Informations à diffuser aux licenciés FNSMR 1 à 2 mois avant la manche organisée par le club organisateur

- Programme : dates et plages horaires de la manche et des repas
- Plan d'accès et adresse du lieu de compétition
- Coordonnées du directeur de manche et des personnes participant à l'organisation
- Liste des hébergements disponibles et tarifs
- Liste des possibilités de restauration et tarifs
- Le plan du parcours (le parcours est constitué de tee de départ correctement signalés et marqués et de corbeilles validées par la CNDG)

4 La compétition – déroulement d'une manche

Conformément aux règles éditées par PDGA, Le directeur de manche ou une personne chargée par le directeur de manche est tenu(e) de s'assurer que les aires de départ de tous les trous du parcours offrent une qualité de surface optimale pour éviter tout risque de blessure lors de la course d'élan nécessaire au drive.

Afin d'encourager la participation des plus jeunes au National Tour, les parcours doivent prévoir des départs raccourcis pour les moins de 13 ans (notamment pour distances supérieures à 90 mètres).

→ 2 formules au choix du directeur du tournoi :

3 rondes de 18 trous + finales de 9 trous + finale de 9 trous

Constitution des groupes pour les rondes :

a) Pour la première ronde les concurrents sont répartis dans les groupes par tirage au sort en mélangeant les catégories de façon homogène.

b) Pour les 2^{ème} et 3^{ème} rondes les groupes sont constitués par niveau toutes catégories confondues.

c) pour les _ finales haut et bas de tableau de 9 trous, les groupes sont constitués par niveau en regroupant les catégories comme suit :

Open (MPO + MA1+ MA3 + MJ)

Master (MPM + MPG + MPS + MM1 + MG1+ MS1)

Dames (FPO + FPM + FPG + FPS + FW1+ FM1+ FG1 + FW3 + FJ)

Les groupes haut de tableau jouent 9 trous et Les groupes bas de tableau jouent sur les 9 autres trous du parcours.

Un joueur du bas de tableau ne peut pas surclasser un joueur du haut de tableau lorsqu'ils ont joué la _ finale sur des parcours différents. La répartition haut et bas de tableau est laissée à l'appréciation du directeur de tournoi.

d) Finale Top 4 pour les regroupements des catégories :

Open (MPO+ MA1+MA3+MJ),

Master (MPM+MPG+MPS+MM1+MG1+MS1),

Dames (FPO+FPM+FPG+FPS+FW1+FM1+FG1+FW3+FJ).

Ou

4 rondes de 18 trous.

Constitution des groupes pour les rondes :

a) Pour la première ronde les concurrents sont répartis dans les groupes par tirage au sort en mélangeant les catégories de façon homogène.

b) Pour les 2^{ème} et 3^{ème} rondes les groupes sont constitués par niveau toutes catégories confondues.

c) pour la 4^{ème} ronde, il est préconisé de constituer les groupes en regroupant les joueurs en Open, Master, Dames.

Récapitulatif :

3 rondes x 18 trous + 1/2 finale 9 trous (haut+bas de tableau) + Finale top 4 sur 9 trous

ou

4 x 18 trous

5 Catégories et règles

5.1 Catégories

*Un joueur PRO ne peut pas s'inscrire en AM s'il a déjà gagné un prix en monétaire.
Un joueur AM peut s'inscrire en PRO et refuse le prix en monétaire le cas échéant.*

Division PRO (professionnelle)	CATEGORIE PDGA	CODE catégories PDGA	AGE * ELIGIBLE
HOMMES PRO	Open	MPO	tous
	Master	MPM	40ans
	Grand master	MPG	50 ans
	Senior grandmaster	MPS	60 ans
	Legende	MPL	70 ans
DAMES PRO	Open	FPO	toutes
	Master	FPM	40 ans
	Grand master	FPG	50 ans
	Sr gm / legende	FPS FPL	60 ans
DIVISION AM (amateur)	CATEGORIE PDGA	CODE catégories PDGA	AGE * ELIGIBLE
HOMMES AMATEUR	Advanced	MA1	tous
	Advanced master	MM1	40 ans
	Adv grand master	MG1	50 ans
	Adv sr grand master	MS1	60 ans
	Recréational (novice)	MA3	tous
DAMES AMATEURS	Advanced women	FW1	toutes
	Adv master women	FM1	40 ans
	Adv grand master women	FG1	50 ans
	Recreational women (novice)	FW3	toutes
JUNIORS GARCON ET FILLES (< 19 ans)	âgés de 19 ans et moins	MJ1 / FJ1	
	âgés de 16 ans et moins	MJ2 / FJ2	
	âgés de 13 ans et moins	MJ3 / FJ3	
	âgés de 10 ans et moins	MJ4 / FJ4	

Une liste actualisée des joueurs licenciés précisant leur catégorie est transmise avant chaque manche National tour au directeur de manche.

A l'enregistrement des inscriptions et des résultats d'une manche NT, le directeur de manche se réfère aux catégories en utilisant **les codes PDGA**

Age éligible : Le National Tour se jouant sur l'année civile, la catégorie du joueur par rapport à son âge sera déterminée pour la saison entière dès la première participation.

Exemple : si un joueur, dans sa quarantième année, atteint l'âge de 40 ans avant la dernière manche du tournoi, il peut s'inscrire dans la catégorie Master dès le début du NT.

5.2 Règles et sanctions

Le directeur de manche s'engage à faire respecter les règles en vigueur.

Les membres de la CNDG présents sur le site du tournoi en accord avec le directeur de tournoi pourront exclure du National Tour tout joueur ayant une attitude antisportive, violente, ou ne respectant pas les règles de la lutte contre le dopage sur le site du parcours (parcours, club house et ses alentours) ou transgressant volontairement les règles en vigueur et l'esprit fair-play de la discipline.

Si le directeur de manche n'applique pas correctement les sanctions, la manche sera suspendue du calendrier du National Tour pour une durée déterminée par la CNDG selon la gravité des faits.

5.3 Supervisions CNDG

Le responsable de la section sport-compétition de la CNDG peut être amené à aider le directeur de manche à la bonne application du cahier des charges.

6 Droits d'inscriptions, répartitions, trophées, récompenses

Le montant des droits d'inscription aux manches composant le National tour est préconisé selon le barème PDGA Europe.

6.1 Droits d'inscription

Droits d'inscription préconisés :

Eurochallenge	Division PRO	Division AM + novices	Juniors
A Tier	40 à 70 €	20 à 40 €	20 à 40 €
B Tier	20 à 50 €	10 à 30 €	10 à 30 €
C Tier	0 à 30 €	0 à 20 €	0 à 20 €

Ce tableau montre les droits d'inscription avant :

- Déduction de 5€ maxi par joueur, comprenant:
 - droit d'entrée de la manche en Eurochallenge C Tier - PDGA (25)
 - 1 euro/joueur inscrit à la manche (reversée à la CNDG)
 - participation aux frais de location
- et ajout :
 - partenariat en monétaire

6.2 Répartitions

Calcul de l'assiette pour déterminer la répartition :

Assiette = droits d'inscription - (PDGA C Tier + 1€ CNDG + location de salle + trophées) + partenariat *

* Part partenariat dédiée aux récompenses et packages

6.2.1 *Répartition dans le cas d'un PDGA Euro challenge C Tier – division Pro*

- 70% de l'assiette est dédiée aux récompenses en monétaire, pour 33% des joueurs de chaque catégorie (cf. table de calcul PDGA),
- 30% de l'assiette est dédiée à l'élaboration des packages,

6.2.2 *Répartition dans le cas d'un PDGA Euro challenge C Tier – division Amateur, novices et Junior:*

- 70% de l'assiette est dédiée à l'élaboration des packages,
- 30% de l'assiette est dédiées aux récompenses (dotation en lots), pour 33% des joueurs de chaque catégorie représentée,

Ps 6.1 et 6.2 : 100% des droits d'inscriptions sont reversés aux concurrents (aucun bénéfice n'est fait par le club organisateur sur les droits d'inscription).

6.3 Trophées & récompenses

6.3.1 *Trophées*

Seuls les trophées pour le premier de chaque groupement de catégories (Open, Dame, Master) sont obligatoires.

Toutefois, le premier des différentes catégories représentées par au moins quatre joueurs peut être récompensé par un trophée.

6.3.2 Récompenses

Les catégories amateur et junior représentées par au moins 4 joueurs sont récompensées en dotations en lots.

Le détail global de la remise des prix est affiché au PC au plus tard après la troisième ronde. Ce détail indique les valeurs attribuées (en fonction du nombre de concurrents présents dans chaque catégorie), de la dotation éventuelle en lots et en monétaire par des partenaires.

7 Challenges - prestations

7.1 Challenges

Une participation supplémentaire peut être proposée par le directeur de manche. Elle n'est pas obligatoire lors de l'inscription. Les challenges possibles sont les suivants :

a) Ace (**hole in one** / *Trou en un*) = 1 €

Hole in one : Ce challenge n'est pas gagné obligatoirement à chaque manche, si tel est le cas, les mises s'ajoutent à la cagnotte du Hole in One de la manche de l'année suivante, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un concurrent réalise un trou en un. En cas de Hole in One multiples, la cagnotte est partagée entre tous les candidats.

b) **Closest to the pin** (CTP - *au plus près de la cible*) = 1 € pour un closest
2 € pour 2 ou 3 closest

Seuls les joueurs ayant « misé » à ces différents challenges pourront être récompensés en cas de victoire.

Nb (a et b) : Les sommes mises relatives aux challenges sont intégralement reversées aux gagnants de chaque challenge.

7.2 Prestations

Une participation supplémentaire peut être demandée pour les repas. Elle n'est pas obligatoire, dans ce cas les proches environs du site offriront à des prix corrects tous les repas au cours de la manche. Le directeur de manche s'engage à informer les concurrents des adresses et tarifs.

Concernant les prestations supplémentaires (principalement les petits déjeuners, déjeuners et dîners prévus par l'organisateur le samedi et/ou le dimanche), elles doivent tenir compte des règles sanitaires en vigueur et répondre aux besoins nutritifs des concurrents.

8 Résultats et classement

8.1 Résultats

Le directeur de manche :

- envoie au plus tard dans la semaine suivant la manche les résultats de celle-ci sous la forme du tableau de l'onglet « scores » du rapport PDGA avec les n° carte IA annuelle ou temporaire en plus à la personne chargée de mission Loïc Dumont « florence.dumont@noos.fr » et à Alain Gérardin, « webmaster@disc-golf.fr » pour mise en ligne sur le site www.disc-golf.fr aux formats .pdf et .xls.
- Transmet 20 jours au plus tard après la manche, le rapport PDGA dûment complété à la personne chargée de mission Loïc Dumont « florence.dumont@noos.fr » pour vérification et retransmission à PDGA.

8.2 Classement

Le classement d'une manche de national Tour est arrêté à l'issue des résultats de la finale pour chaque catégorie.

Il est entendu que le dernier joueur du haut de tableau ne peut pas être dépassé par le 1^{er} joueur du bas de tableau, car il est possible qu'ils ne jouent pas sur le même parcours en _ finale.

Barème d'attribution des points par catégorie :

- 1^{er} = 100 pts
- 2^{ème} = 94 pts
- 3^{ème} = 90 pts
- 4 à 6 = 3 pts en moins (4^{ème} : 87 pts, 5^{ème} : 84 pts, 6^{ème} : 81 pts)
- 7 à 20 = 2 pts en moins (7^{ème} : 79 pts, ..., 20^{ème} : 53 pts)
- 21 à 72 = 1 point en moins (21^{ème} : 52 pts, 22^{ème} : 51 pts, etc.)

Les concurrents titulaires de la licence annuelle FNSMR et les concurrents qui ont pris une carte temporaire IA pour leur 1^{ère} participation entrent dans le classement NT qu'elle que soit leur nationalité ou leur domiciliation.

Le classement général est effectué par la personne chargée de mission (Loïc Dumont)

Les résultats des 4 meilleurs manches jouées sont pris en compte pour le classement final.

A l'issue de la dernière manche, un trophée National Tour est remis au premier de chaque catégorie comptant au moins 4 concurrents et un diplôme pour les 3 premiers de chaque catégorie par la CNDG.

8.3 Classement en cas d'égalité

En cas d'égalité pour la 1^{ère} place au classement final dans une catégorie, les résultats de la 5^e meilleure manche, puis de la 6^e, et au-delà si l'égalité perdure, seront comparés.

Dans le cas où seulement 4 manches différentes ont été jouées par les concurrents à égalité, les responsables sport statueront sur ces cas particuliers.